

Editorial

La préparation des nouveaux statuts des SSTI mobilise les Services et le Cisme.

Certains profiteront de la date de leur Assemblée générale ordinaire, habituellement programmée à la fin du printemps, pour y accoler ou lui faire se succéder rapidement une Assemblée générale extraordinaire visant une mise en conformité de leurs statuts, et ce, avant même l'entrée en vigueur des nouveaux textes. D'autres, en revanche, même si le processus de modification est pour eux aussi engagé, finaliseront seulement dans quelques mois, pour prendre le temps de la concertation.

Les articles statutaires et le règlement intérieur devront, bien sûr, être conformes au nouveau cadre juridique ; pour le reste, la liberté associative offre de nombreuses possibilités. Ainsi, les contenus des statuts et des règlements intérieurs feront apparaître des différences. Les Services ont une histoire et un contexte qui peuvent justifier des variantes. Cependant, comme nous vous l'avons déjà annoncé, le Cisme diffusera des statuts-types à l'Assemblée générale de Nancy au plus tard, fin avril donc, afin de favoriser la cohérence de la profession.

L'exercice demande à tous d'engager la concertation avec les partenaires sociaux et de développer, ainsi, un dialogue sans doute déterminant, en vue de la signature des contrats d'objectifs et de moyens. Dans l'esprit, cette réforme entend, en effet, renforcer le dialogue social dans le champ de la Santé au travail.

Les mois à venir nous permettront de mieux apprécier l'implication de tous dans cette évolution qui demeure déterminée, avant tout, par les missions qui ont été confiées aux SSTI.

Réforme

Le CA du Cisme écarte un recours en Conseil d'Etat

L'action du Cisme a été guidée, pendant toute la durée de la réforme, par la volonté d'aboutir à des textes pertinents en termes de prévention des risques professionnels et applicables.

Après une mobilisation large des SSTI, sans doute déterminante pour que le processus législatif arrive à son terme en 2011 - vous avez été très nombreux à écrire au Premier ministre et au Ministre du travail au printemps dernier - le Cisme a accueilli favorablement la promulgation de la loi qui, sans être exactement conforme aux souhaits de la profession, semblait ouvrir le champ du possible.

En revanche, la préparation et la sortie des décrets d'application ont donné lieu à l'expression de plus de réserves. Néanmoins, après débat, le Conseil d'administration du Cisme a écarté très majoritairement l'option d'un recours en Conseil d'Etat contre ces textes.

Une action en justice aurait pu être interprétée et utilisée par les détracteurs du système comme une preuve du refus d'évoluer de la part des SSTI, manifestant une opposition à la volonté majoritaire des partenaires sociaux, du Gouvernement, de l'Administration, et finalement, des députés (cf. Rapport d'information du 7 mars 2012).

La voie qui a été privilégiée est celle de la mise à l'épreuve des nouvelles dispositions et notamment des possibilités d'adaptation offertes par l'agrément et le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Pour autant, un état des lieux est programmé dans un an pour envisager un éventuel nouveau positionnement.

En outre, il était considéré qu'un recours d'emblée contre les nouveaux textes replongeait tous les acteurs dans l'expectative, l'absence de perspectives, puisque l'issue visée de la procédure judiciaire est l'annulation de tout ou partie des décrets.

Sans considérer que la situation soit pleinement satisfaisante, la construction du projet de Service et la recherche des adaptations nécessaires avec notre environnement sur la base de son contenu ont paru offrir des leviers d'évolution pour porteurs.

DOSSIER DMST - PREMIÈRE PARTIE

►► Le Dossier Médical en Santé au Travail

Pages 10-13. DMST : contenu et accès.

Lire aussi

Page 13. Les modalités d'accès de la personne concernée.

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

►► AG de Nancy

Page 2. Un temps fort de la vie du Cisme.

►► Suivi de l'application de la Réforme

Page 2. Large consensus autour des décrets.

►► Partenariat Cisme-Afometra-Préventique

Page 3. De nouvelles formations pour mieux appréhender les mutations en cours.

►► Réforme et Démarche de progrès

Page 4. Le projet de Service en point de mire.

Amexist : un label professionnel.

Une évaluation pour guider l'élaboration du projet de Service.

VIE DES RÉGIONS

►► Réunion des directeurs en Midi-Pyrénées

Page 5. Réforme et pluridisciplinarité.

►► Echanges de pratiques des SSTI

Page 5. Prochains Ateliers du Cisme, le 25 mai à Toulouse.

MÉDICO-TECHNIQUE

►► Les partenaires de la prévention

Page 6. Focus sur la CNAM-TS Direction des Risques Professionnels.

►► Journée "Evidence Based-Medicine"

Page 7. Des précisions sur l'organisation de la journée du 22 mai 2012.

Lire aussi

Communications et échanges : pourquoi un "médecin-relais" ?

►► Thésaurus harmonisés en Santé au travail

Page 8. Choix et utilisation des thésaurus harmonisés.

►► Commission Système d'information

Page 8. Un accord signé avec les éditeurs pour garantir une bonne utilisation des thésaurus.

JURIDIQUE

►► Réforme

Pages 14-15. Protection élargie du médecin du travail, à partir du 1^{er} juillet 2012.

►► Travailleurs de nuit

Page 16. La surveillance médicale est maintenue après le 1^{er} juillet.



N'oubliez pas !

26-27 avril 2012
Assemblée générale du Cisme